

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composants :  
Le Conseil Municipal : 49  
  
En exercice : 49  
  
Présent : 30

N°139

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 JUIN 2017

**L'AN deux mille dix sept, le 29 juin**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 23 juin 2017, s'est réuni en Mairie à sous le présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Étaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, GRARE Laurence, KARROUMI Sofienne, KOUAME AkouaMarie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI MohamedFathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, AÏT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Étaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusé :DONNET Lionel .

Représentés par :

Madame Sophie VALLY  
Madame Leila TLILI  
Monsieur Jean-François MONINO  
Monsieur Boualem BENKHELOUF  
Madame Danièle MARINO  
Monsieur Salah CHIBAH  
Madame Maria MERCADER Y PUIG  
Monsieur Guillaume SANON  
Madame Hana RABAH  
Monsieur Abderrahim HAFIDI  
Madame Djamilia AISSAOUI  
Monsieur Benoît LOGRE  
Monsieur Rachid ZAÏRI

Madame Soizig NEDELEC  
Monsieur Antoine WOHLGROTH  
Monsieur Silvère ROZENBERG  
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI  
Monsieur Jean-Jacques KARMAN  
Madame Laurence GRARE  
Madame Sylvie DUCATTEAU  
Monsieur Sofienne KARROUMI  
Madame Mériem DERKAOUI  
Monsieur Pascal BEAUDET  
Monsieur Anthony DAGUET  
Madame Evelyne YONNET  
Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

---

Secrétaire de séance : Alice FAGARD

---

Direction Générale Adjointe Développement/ Direction Action  
Sanitaire Social Habitat Logement/Unité Territoriale de l'Habitat

**OBJET : Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés en Centre-ville**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de convention de POPAC ;

Considérant le comité de pilotage du 24 mars 2017 qui a conclu à la nécessité de poursuivre l'accompagnement des copropriétés du Centre-ville ;

Considérant que le dispositif de POPAC (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés) est adapté aux besoins à couvrir dans le cadre de cet accompagnement ;

Considérant qu'il y a lieu de conclure une convention d'opération entre l'Etat, l'ANAH, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la ville d'Aubervilliers afin d'engager le POPAC ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner une équipe opérationnelle pour assurer le suivi-animation de ce dispositif sur l'ensemble du périmètre pendant toute la durée du POPAC (3 ans) ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel du suivi-animation du dispositif s'établit de la façon suivante pour les 3 années de l'opération, sous réserve du financement des partenaires :

Coût T.T.C.	:	360 000 €
Financement ANAH	:	150 000 €
Financement Plaine Commune	:	210 000 €

Adoption à l'unanimité par 44 pour

**DELIBERE :**

**APPROUVE** la mise en place d'un programme de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) sur le Centre-ville d'Aubervilliers.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel du suivi-animation du dispositif s'établit de la façon suivante pour les 3 années de l'opération, sous réserve du financement des partenaires :

Coût T.T.C.	:	360 000 €
Financement ANAH	:	150 000 €
Financement Plaine Commune	:	210 000 €

**AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer la convention d'opération entre l'Etat, l'ANAH, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Commune d'Aubervilliers afin d'engager le POPAC. Convention annexée à la présente délibération.

**DIT** qu'il y a lieu de désigner une équipe opérationnelle pour assurer le suivi-animation de ce dispositif sur l'ensemble du périmètre pendant toute la durée du POPAC (3 ans).

Pour la Maire,  
l'Adjoint(e) délégué(e),

Anthony DAGUET



Reçu en Préfecture le : 05 JUIL. 2017  
 Publié le : 05 JUIL. 2017  
 Certifié exécutoire le : 05 JUIL. 2017



Pour le Maire  
l'Adjoint délégué